

■ **Menuiserie Olivier Moix Sàrl**, à Saint-Martin VS, Eison, 1969 Saint-Martin, nouvelle société à responsabilité limitée. Date des statuts: 2. 05. 2002. But: réalisation de tous travaux sur bois tels que menuiserie et ébénisterie, construction de chalets, participation à des consortium de construction, achat et vente de biens immobiliers, réalisation et participation à des promotions immobilières; la société peut entreprendre toutes opérations commerciales et financières convergentes. Capital social: CHF 30'000.--. Faits qualifiés: apport en nature : de Jacqueline et Olivier Moix, des machines et des outils d'une valeur de CHF 55'000.-- accepté pour ce prix et dont CHF 30'000.-- sont imputés sur le capital contre remise de la totalité des parts sociales, le solde constituant une créance envers la société. Organe de publication: FOSC. Personnes inscrites: Moix, Olivier, de Saint-Martin VS, à Saint-Martin VS, associé et gérant, avec signature individuelle, pour une part sociale de CHF 29'000.--; Moix-Favre, Jacqueline, de Saint-Martin VS, à Saint-Martin VS, associée, sans droit de signature, pour une part sociale de CHF 1'000.--. Capital social entièrement libéré.

Journal no 814 du 13.05.2002
(00473852 / CH-626.4.006.985-7)